

Le parc national de Port-Cros est prêt à accueillir ses visiteurs

Hyères le 8 juillet 2021

Avec à Porquerolles 10 000 passagers débarqués sur une seule journée, 2 000 bateaux au mouillage devant les plages et plus d' 1 h 30 de bouchon pour rejoindre la tour fondue, le constat du « trop-plein » est acté et partagé par tous. Pour autant, à l'heure où certains sortent les barrières ou privilégient le *démarketing* pour endiguer cette déferlante touristique, le Parc national de Port-Cros a fait le choix de la régulation par la concertation.



Fréquentation sur l'île de Porquerolles (été 2020)

Face au phénomène d'hyper-fréquentation touristique amplifié par la crise sanitaire depuis mars 2020, le Parc national de Port-Cros poursuit le travail engagé avec ses partenaires pour retrouver un point d'équilibre sur son territoire au profit de l'environnement et garantir la satisfaction du visiteur et des socio-professionnels du secteur du tourisme.

Selon Marc Duncombe, directeur du Parc national, « La concertation engagée avec les habitants et commerçants de Porquerolles ainsi que les acteurs économiques a consisté à confronter des visions du tourisme sur l'île. Cela a permis de dégager des convergences et même une vision partagée. Celle d'une île qui ne perde pas son authenticité, qui vive dans son époque et de façon équilibrée grâce à une fréquentation ciblée sur les vraies qualités de Porquerolles et pas cette image

1

Contact presse : Violaine Arnaud
06 32 37 35 36 ; violaine.arnaud@portcros-parcnational.fr
Parc national de Port-Cros
<http://www.portcros-parcnational.fr/fr/espace-presse>

balnéaire. Il a fallu ensuite mettre en face des méthodes, des outils. L'étude sur la capacité de charge a permis de faire émerger un chiffre seuil de fréquentation : à partir de 6 000 visiteurs débarqués par jour l'insatisfaction passe de 24 à 48%. On s'est rendu compte par ailleurs qu'il manquait un outil juridique, on a donc travaillé sur un projet législatif qui permet d'agir en cas d'échec de la concertation. Or, on se rend compte aujourd'hui qu'avec la rencontre, la discussion et la négociation nous avons trouvé la voie de cet équilibre et c'est très satisfaisant. Mais il faudra du temps et de la patience car cette année sera celle de la mise en place. »

Panorama des actions mises en place.

CONTACT PRESSE

Violaine Arnaud – 06 32 37 35 36, violaine.arnaud@portcros-parcnational.fr
Responsable communication - Parc national de Port-Cros

De nouveaux outils de régulation déployés en 2021

1- Un article de la loi « Climat », outil de régulation

Adopté par l'assemblée nationale le 4 mai et validé par le Sénat le 25 juin, un article de Loi porté par le Parc national de Port-Cros et qui permet d'agir sur la fréquentation a été intégré à la Loi « climat ». Le texte final sortira courant juillet. L'objet de la loi est d'accorder aux maires le droit de « réglementer ou d'interdire l'accès des personnes, des véhicules et des animaux domestiques aux espaces protégés » dès lors que cet accès est de nature à compromettre la protection de ces espaces et du caractère des sites dans lesquels ils s'inscrivent, comme de la faune ou de la flore qui y vivent. Jusqu'ici les maires n'ont pas ce pouvoir. La compétence environnementale des maires est ainsi accrue par ce texte.

[Amendement en version pdf \(format PDF / 9 Ko\)](#)

Entretien avec Gilles Martin, président du Conseil scientifique du Parc national de Port-Cros

Pourquoi le Parc a-t-il décidé de porter ce projet ?

Le Parc national a une mission de protection des espaces et des espèces qui lui sont confiés.

Or, comme beaucoup d'autres sites prestigieux en France, il est victime à certains moments de l'année d'une surfréquentation qui met en péril cette protection. En réfléchissant à ces questions, l'établissement a identifié cette faille juridique et a donc rédigé une proposition avec l'aide de la Société Française pour le Droit de l'Environnement (SFDE).

Cette proposition a été reprise ensuite par le Sénateur Bignon qui a été immédiatement convaincu de la pertinence de cette idée.

En quoi cette loi constitue-t-elle un outil important, un levier, pour l'établissement ?

C'est un outil essentiel parce que c'est un outil réglementaire - donc éventuellement contraignant - qui viendra utilement compléter, d'une part, les mesures que le Directeur peut prendre pour réglementer les activités en cœur de Parc, et d'autre part, les mesures d'incitation ou d'orientation déjà prises et qui seront encore développées pour limiter les pics de surfréquentation. Le vote de ce texte est donc très attendu. Il a été adopté par l'Assemblée nationale. Il devrait l'être sans difficultés par le Sénat qui s'y était déjà montré favorable. Il faut espérer que l'exigence d'un décret d'application - actuellement prévue - sera supprimée pendant la discussion parlementaire.

Si ce n'est pas le cas, le Gouvernement devra rédiger très vite un décret aussi simple que possible.

2- Une desserte maritime adaptée

Renouvelé en mars, le contrat de délégation de service public pour la desserte maritime des îles de Port-Cros et Porquerolles intègre un système de régulation du nombre de passagers transportés.

Entretien avec Jean-Pierre Giran, maire de Hyères

« Le nouveau cahier des charges instaure un système de régulation pour écrêter les pics d'hyper-fréquentation enregistrés certains jours de juillet-août sur Porquerolles. C'est un objectif poursuivi par la commune, la métropole Toulon Provence Méditerranée et le Parc national de Port-Cros.

Cette nouvelle délégation est un acte fondateur car elle est toute entière bâtie sur la volonté de limiter le nombre de passagers transportés sur l'île, et donc de respecter une capacité de charge raisonnable pour Porquerolles.

Les principales modalités sont : des horaires de départ à heure fixe pour éviter que l'on multiplie les transports dès que le bateau est plein; un système de réservation de places sur les bateaux, et de nouveaux horaires en soirée permettant de dîner à Porquerolles et de rentrer après, ce qui contribue à réduire la concentration de 18 h.

Parallèlement, une action est menée auprès des autres bateliers qui desservent l'île. On va établir un nombre et des horaires d'accès au Port de Porquerolles. Une charte de partenariat vient d'être signée, il s'agit d'une mesure d'incitation. On se prépare à des moments un peu compliqués cet été car la levée du confinement crée un appétit de liberté et de nature incroyable et parce que le système de réservation commence juste à fonctionner.

Dans le même temps on renforce les informations par panneaux signalétiques sur la route, et on augmente les effectifs de police municipale pour réguler la circulation au niveau de l'hippodrome.

On expérimente également cet été une desserte depuis le port Saint-Pierre vers Porquerolles avec un bateau de 40 places qui fera 4 allers retours par jour. Enfin, la commune met en place une petite navette maritime de découverte de Hyères par la mer depuis le port Saint-Pierre. Ce sera une soupape supplémentaire. Il faut apaiser la situation, mais on restera forcément sur une fréquentation importante. »

3- Un nouveau règlement de plongée

En concertation avec les structures représentatives de la plongée une nouvelle mesure a été introduite cette année dans le règlement de plongée. Elle est destinée à limiter les conflits d'usage et les risques sur le plan d'eau dans le cœur de Port-Cros lors des périodes de forte fréquentation. Il acte l'obligation d'avoir une personne à bord pour manœuvrer le bateau sur certains sites de plongée à Port-Cros (Gabinière, Vaisseau, La Croix, La Galère) de 9h à 17h, en juillet, août et lors des grands week-ends de mai et juin. La priorité d'accès aux navires supports de plongée arborant la pavillon alpha est réaffirmée pour l'amarrage aux bouées dédiées, installées sur ces sites. En dehors de ces secteurs, périodes et horaires très chargés, cette présence à bord reste fortement recommandée. Il est rappelé que seuls les structures et les individuels ayant signé le règlement et reçu leur autorisation peuvent plonger dans les cœurs de Parc national.

4- Comptage et marquage des vélos à Porquerolles

L'augmentation du nombre de vélos qui circule en été sur Porquerolles est désormais identifiée comme l'une des nuisances majeures liées à la surfréquentation de l'île. Cette situation a donc amené le Parc national de Port-Cros à prendre une mesure réglementaire inscrite dans la Charte et qui entre en vigueur le 1er juillet 2021 pour une période allant jusqu'au 31 août. Elle vise, à terme, à limiter le nombre de vélos présents simultanément en cœur de Parc à Porquerolles, c'est-à-dire : dans les espaces situés hors village, hors port et hors propriétés privées.

Pour limiter le nombre de vélos, il faut d'abord avoir une connaissance de ce que représente ce volume. Dans un premier temps, cet été, le dispositif aura donc pour objectif de compter les vélos présents en même temps en cœur de Parc. Pour ce faire, des appareils de comptage vont être installés sur plusieurs sites. Le système permettra d'avoir des données en temps réel et de discerner les vélos entrant des vélos sortant de ces zones protégées. En fin de saison, les données recueillies seront analysées et permettront de caractériser la fréquentation avec des données objectives et pas seulement du ressenti.

Pour pouvoir distinguer la provenance des vélos : ceux loués sur l'île, ceux des résidents et ceux que les visiteurs amènent avec eux par bateau, le principe de marquage a été adopté. Dès cet été, il y aura donc trois types de badge à apposer sur les cycles : un jaune avec la lettre L pour les vélos de location, un rouge avec la lettre R pour les résidents et un macaron bleu pour les vélos transportés. La diffusion des badges est assurée par les compagnies maritimes, les loueurs de vélos et pour les résidents par les maisons de parc national.

Il est à noter qu'il ne s'agit pas là d'une mesure facultative, puisque la mesure porte interdiction de circuler à vélo sur Porquerolles excepté pour les vélos portant un badge.

Organiser l'accueil et qualifier l'offre de découverte

1- Informer le visiteur en temps réel de la saturation des parkings de la Tour Fondue

Le parc national de Port-Cros s'associe au projet initié par la Région Sud et animé par le Comité régional du tourisme. Il s'agit d'un partenariat engagé avec l'application Waze aux plus de 14 millions d'utilisateurs qui vise à mettre en place un système permettant de désengorger les sites touristiques naturels saturés.

Lorsqu'il recherche un itinéraire pour se rendre dans un espace naturel, le visiteur se voit proposé des solutions alternatives pour lui éviter une mauvaise expérience et soulager la pression sur les sites. Le Parc national de Port-Cros a, dans ce cadre, constitué un groupe de travail (commune d'Hyères, OITPM et CRT) pour affiner le message à faire passer aux utilisateurs de Waze circulant sur son territoire.

Le groupe travaille en priorité sur la presqu'île de Giens pour réduire le flux de voitures qui veulent rejoindre la Tour fondue, en proposant de se garer parking Arromanches et prendre ensuite le bus N°67. Idem pour la pointe des Chevaliers en les dirigeant vers le parking du marché de Giens pour emprunter le bus N°68.

[En savoir plus >>](#)

2- *Esprit parc national – Port-Cros*, une marque au service de la régulation des flux touristiques

Du point de vue de *Corinne Van der Yeught*, directrice de l'IAE de Toulon, responsable du master Management de la qualité et du développement durable, et membre du conseil scientifique du Parc national de Port-Cros la marque ***Esprit parc national – Port-Cros*** un outil au service du positionnement de la régulation des flux touristiques.

Esprit parc national – Port-Cros est une marque qui permet de distinguer des produits et services éco touristiques. Ses objectifs ne consistent pas à accroître le nombre de visiteurs, dans une approche marketing classique valorisant la destination via sa promotion. Puisque la destination souffre d'hyper-fréquentation et recherche une forme de régulation de ses flux touristiques, d'autres leviers sont activés. Lors des entretiens que nous avons réalisés entre 2017 et 2019, les professionnels interrogés ont exprimé de réels besoins en termes de mise en réseau et de participation à un écosystème territorial cohérent autour d'objectifs communs de tourisme durable à l'échelle de la destination « parc national ». En effet « Pour le professionnel qui exerce dans un site paradisiaque bénéficiant déjà d'une rente de situation et qui doit gérer au quotidien les effets délétères de la surfréquentation touristique sur son organisation et sur la qualité du service offert, il n'y a aucun intérêt à investir dans une nouvelle marque perçue comme un attracteur touristique. » L'intérêt de la marque *Esprit parc national* est un affichage de partage de valeurs et la garantie de consommer un produit éco-conçu.

[Lire notre dossier complet >>](#)

3- Promouvoir une offre de découverte qualifiée

Dans le cadre du projet européen Interreg Marittimo - EcoSTRIM destiné au développement et à la promotion des activités durables touristiques et sportives du milieu marin et côtier, le parc national de Port-Cros a produit 6 clips sur les labels éco-touristiques qui sont déployés sur son territoire. Il s'agit de promouvoir auprès du public la marque *Esprit parc national – Port-Cros*, High Quality Whale Whatching, « Exocet Nautisme d'avenir » pour l'engager à choisir un tourisme responsable, positif et joyeux.

[Visionner les clips >>](#)

4- Offrir des alternatives de découverte sur le continent

Huit sentiers sous-marins partenaires sur le littoral

Depuis 2018, le Parc national anime et accompagne le réseau des neuf sentiers sous-marins installés dans les eaux de son territoire de la Garde à Ramatuelle. Cette année, grâce au programme européen Neptune pour la valorisation des patrimoines immergés, des financements sont attribués à ces partenaires pour améliorer l'accueil du public en renouvelant les bouées, les panneaux, le balisage et d'installer des écrans sur certains sites.

Plus de Rendez-vous sur le continent

Montrer que la magie du Parc national est aussi hors les îles contribue à relâcher la pression sur les cœurs. C'est la raison pour laquelle le programme d'animations du Parc national est tourné en partie cette année vers le continent où se transporteront de mai à octobre plusieurs des rendez-vous culturels que sont les Points rencontres, les Balades découverte et Écrans nature. Plus de 20 événements sont proposés sur le continent grâce à l'accueil des communes de Ramatuelle, La croix Valmer, Hyères, le Pradet et la Garde.

[Les rendez-vous 2021 du Parc national de Port-Cros >>](#)

5- Préparer 2022 avec un projet d'organisation des mouillages à Porquerolles

Opérationnelle depuis l'été dernier, [la Zmel \(Zone de mouillages et d'équipements légers\) de Port-Cros](#) a pour vocation de préserver l'environnement en limitant le nombre de plaisanciers au mouillage dans la passe de Bagaud. C'est donc un outil de régulation de la fréquentation, côté mer. Le taux de remplissage et les retours satisfaisants conduisent le Parc national de Port-Cros à lancer une nouvelle phase de concertation pour la mise en place de Zmel à Porquerolles où la multiplication des bateaux au mouillage l'été pose les mêmes problèmes qu'à terre.

« Les premiers contacts ont été pris avec les pêcheurs, les plaisanciers, les plongeurs et autres usagers du cœur marin », explique François Victor, directeur adjoint du Parc national. Un prestataire a été recruté pour mener cette concertation. « Nous envisageons plusieurs sites, l'idée étant de voir ensemble comment prioriser, mais en étant particulièrement attentif aux effets « report »: dès qu'on limite quelque part, cela risque de déplacer le problème ailleurs. ».

Sensibiliser aux enjeux environnementaux et aux risques incendies

Sensibiliser, c'est aussi réguler. Les campagnes menées en saison sur le territoire auprès des plaisanciers, des baigneurs et des visiteurs sont aussi des incitations à la modération...

1- Éco-naviguer dans les eaux du Parc national

Du fait de la qualité de son environnement, le territoire du Parc national est le siège d'une activité plaisancière très intense pendant la saison estivale. Avec une fréquentation estimée à 120 000 navires de plaisance, soit près de 500 000 personnes évoluant entre Toulon et Saint-Tropez chaque année, une attention particulière est portée à la sauvegarde de la qualité de l'environnement marin et à la coexistence des plaisanciers avec les autres usagers du milieu marin. Cet été, le Parc national de Port-Cros poursuit l'accompagnement des acteurs de la plaisance en partenariat avec la Fédération des industries nautiques (FIN). Les professionnels dont les navires possèdent des équipements éco-responsables s'engagent à sensibiliser leur clientèle et leurs équipes aux bonnes pratiques - afin de modifier les comportements et limiter les effets des activités humaines sur les habitats marins. Ils sont identifiables par l'affichage d'un marquage « Eco-naviguer dans une aire marine protégée – Partenaire du Parc national de Port-Cros » sur les bateaux.

2- La campagne éco-gestes

Avec ses partenaires associatifs, le Parc national relance cet été la campagne Éco-gestes Méditerranée avec le soutien du programme européen Mahra. Elle a pour objectif d'inciter les plaisanciers à adopter des pratiques respectueuses pour contribuer à préserver les milieux marins. Les ambassadeurs vont sur les quais et au mouillage pour évaluer les habitudes des plaisanciers et voir avec eux comment les faire évoluer sur le mouillage, le tri, les produits d'entretien, etc. Cette saison sera l'occasion de faire mieux connaître les zones Natura 2000 en mer

3- La campagne Inf'eau mer

Le Parc national investit cette année dans la campagne Inf'eau mer qui vise à sensibiliser le public des plages sur la protection de l'environnement marin par une approche ludique et éducative. L'idée : développer un tourisme plus respectueux et recueillir aussi la perception des vacanciers et résidents sur l'environnement. Des stands tenus par des animateurs professionnels proposent des jeux, des livrets d'information et une exposition.

Un focus est prévu cette année sur les problématiques liées aux crèmes solaires et leurs effets.

4- Prévention incendie : informer et proposer d'autres sites à découvrir

Le Parc national se mobilise chaque été avec ses partenaires dans le cadre de la prévention du risque incendie dans le Var. Il vient renforcer le dispositif par l'observation depuis les points culminants, par un affichage et par le recrutement et la formation de saisonniers. L'établissement recrute ainsi cette saison sept jeunes de la

Garde régionale forestière pour informer les visiteurs au cap Lardier, sur la presqu'île de Giens et auprès des passagers à destination des îles. Une animation façon « crieurs de quai » qui a su gagner son public.

Les jours de risque incendie maximum et de fermeture des massifs forestiers par décision préfectorale, cette équipe part sur les îles, relayée sur les quais par celle du Collectif d'initiatives pour l'Environnement du Territoire des Maures (CIETM). Il s'agit d'informer les promeneurs en partance pour les îles des restrictions de circulation dans les espaces naturels et les inviter à différer leur visite. Les visiteurs qui ne pourraient le faire sont renseignés sur l'offre culturelle proposée dans la zone urbanisée. Les jours de risque incendie très sévères ou extrême, le parc national de Port-Cros propose un demi-tarif pour la visite du fort Sainte Agathe.

Au sujet du Parc national de Port-Cros

Feuilletez notre dossier de presse :

<https://fr.calameo.com/read/000318363f150efd93982>

